

REQUETE AUX FINS DE RESILIATION DU BAIL DU LOGEMENT
--

Noms et prénoms

du/de la majeur/e protégé/e :

et du curateur/des co-curateurs :

auteurs de la requête,

La personne protégée est locataire d'un logement à (*adresse*) :en vertu d'un contrat de bail conclu le (*date*) :avec (*bailleur*) :

Nous sollicitons l'autorisation de résilier le bail de ce logement et joignons à cet effet l'avis préalable d'un médecin n'exerçant pas une fonction ou n'occupant pas un emploi dans l'établissement dans lequel la personne protégée est accueillie sur le maintien à domicile (article 426 du code civil).

Par ailleurs, nous sollicitons l'autorisation de :

 vendre les meubles faire débarrasser le logement par le biais d'une association autre (précisez) :

Fait le :

Signature du/de la majeur/e protégé/e :

signature du curateur /des co-curateurs :

Le/la subrogé/e curateur reconnaît qu'il/elle a été informé/e de la présente requête et qu'il/elle ne s'y oppose pas :

Date et signature :

ORDONNANCE - RESILIATION DE BAIL DU LOGEMENT

n° de la minute :

Nous.....juge des tutelles, assisté/e de.....greffier/ère ;

Vu la requête qui précède ;

Vu l'article 426 du code civil,

 Rejetons la requête pour les motifs suivants : Acceptons la requête qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée,

Autorisons la résiliation du bail du logement visé dans la requête ;

Autorisons la libération dudit bien des meubles le garnissant selon les termes de la requête ;

Rappelons que les souvenirs, les objets à caractère personnel, ceux indispensables aux personnes handicapées ou destinés aux soins des personnes malades seront gardés à la disposition du/de la majeur/e protégé/e ;

Rappelons qu'en cas d'accueil en maison de retraite, le délai de préavis pour donner congé est réduit à un mois ;

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans un délai de trois mois suivant notification ou dans le prochain compte de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit ;

Disons que la présente décision sera notifiée à :

Fait au tribunal judiciaire de Paris, le

Le greffier

Le juge des tutelles

Tribunal judiciaire de Paris

Parvis du tribunal de Paris, Pôle civil de proximité, Service de la protection des majeurs 75859 PARIS CEDEX 17

Téléphone : 01.87.27.95.00 Fax : 01.87.27.95.41 Adresse électronique : accueil.tutelles.tj-paris@justice.fr

Tribunal judiciaire de Paris

Parvis du tribunal de Paris, Pôle civil de proximité, Service de la protection des majeurs 75859 PARIS CEDEX 17

Téléphone : 01.87.27.95.00 Fax : 01.87.27.95.41 Adresse électronique : accueil.tutelles.tj-paris@justice.fr